

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 620 Subvention (20.000 euros) à l'association Rainbow Submarine (19e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Rainbow Submarine (19e) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Rainbow Submarine, 67, rue Mouzaïa (19e), pour la 25e édition du festival Chéries-Chéris. 181827-2019-04545.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 20.000 euros sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO